

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FOUSSIGNAC
DU 27 juin 2022 à 19h00

Le Conseil municipal dûment convoqué le 20 juin 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

Etaient présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHIRON Esther, ZIELINSKI Laetitia, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

Absents : BARDOU Julien, BOUILLER Dylan

Excusées : CHAPT Sabine (procuration à DEVIGE Georges), MARTIN Alexandra,

Secrétaire : BONNET Matthias

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 19 mai 2022
- Délibération : Expérimentation du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023
- Délibération et Décision Modificative : Lotissement le Renclos - Répartition des éléments financiers
- Délibération : Recensement de la Population 2023 : Nomination d'un coordonnateur communal
- Délibération : Demande de subvention - Voyage scolaire
- Acquisition d'une autolaveuse sol - Salle des fêtes
- Réflexion sur l'installation d'un système d'alarme - Bâtiment technique
- Rapports des commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

1- Expérimentation du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023

Monsieur le Maire expose au conseil que le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, mise à jour par la Direction Générale des Collectivités Locales et la Direction Générale des Finances Publiques, en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux.

Il permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées tout en conservant certains principes budgétaires applicables au référentiel M14. Les SPIC (M4) et les ESMS (M22) en sont exclus. L'application d'un plan de compte abrégé pour les communes de moins de 3500 habitants est possible.

Il est le référentiel le plus avancé en termes de qualité comptable puisque c'est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics.

Le référentiel M57 est le seul support du Compte Financier Unique (CFU).

La nomenclature M57 sera obligatoire le 1er janvier 2024.

Il propose que la commune de FOUSSIGNAC se porte volontaire pour un passage anticipé à la M57 afin de bénéficier d'un accompagnement spécifique.

Il précise que le responsable du SGC de COGNAC a donné son avis favorable au passage anticipé à la M57 en date du 16/06/2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'adopter par anticipation le référentiel M57 développé le 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal et les budgets annexes suivants :

BP Multiple rural

BP Lotissement Le Renclos

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

2- Lotissement le Renclos - Répartition des éléments financiers et Décision Modificative

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les deux derniers lots du lotissement le renclos ont été vendus.

Il explique les éléments financiers suivants et demande au conseil municipal de se prononcer sur sa répartition :

- Les dépenses pour la superficie totale du lotissement de 14 109 m2 s'élèvent à 319 524.50 €
- Les dépenses concernant la superficie vendue de 9 097 m2 s'élèvent à 206 018.45 €
- Les dépenses concernant la superficie conservée par la commune de 5 012 m2 s'élèvent à 113 506.05 €

Le prix de revient au m2 est donc de 22.6468566 €

La somme de 60 000 € est donc à reporter sur des opérations d'investissement au choix du conseil.

Monsieur BERNARD José fait remarquer qu'il aurait été souhaitable de réfléchir avant de prendre une décision aussi rapide. Monsieur le Maire propose de reporter cette décision au prochain conseil.

Après discussion, cette somme sera affectée en partie pour planter d'autres arbres et implanter d'autres agrées sur la parcelle jouxtant le lotissement.

Il propose de créer les opérations d'investissement suivantes :

2113-192 "Terrains Lotissement le Renclos"

2188-193 : «Auto-laveuse» Salle des fêtes"

2315-194 : "Mise en sécurité Bâtiment technique"

et de prendre la Décision Modificative suivante :

- C) 7551 : + 177.572,93
- C) 022 : + 1.066,88
- C) 021 et 023 : + 176.506,05
- C) 2113-192 « terrains Lotissement Le Renclos » : + 113.506,05
- C) 020 : + 3.000,00
- C) 2188-193 « Auto-laveuse » Salle des fêtes" : + 5.000,00
- C) 2313-186 « Extension cimetièrre » : + 20 000,00
- C) 2188-185 « Jeux extérieurs » : + 5 000,00
- c) 2315-125 « Voirie » : + 22 000,00
- C) 2121-113 « Plantations » : + 5.000,00
- C) 2315-194 « Mise en sécurité bâtiment technique » : + 3 000,00

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- valide le prix de revient du lotissement le Renclos et sa répartition,
- valide la création des opérations d'investissement proposées
- accepte de prendre la Décision Modificative proposée par Monsieur le Maire
- autorise Monsieur le Maire à émettre les écritures comptables afférentes à cette décision

3- Recensement de la population 2023 - Nomination d'un coordonnateur communal.

Monsieur le Maire expose que nous allons réaliser le recensement de la population de Foussignac entre le 19 janvier et le 18 février 2023.

Le conseil municipal doit choisir un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement et qu'il soit à l'aise avec les outils informatiques simples.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide de nommer Madame Nathalie CALMELS, adjoint administratif à la mairie de Foussignac, coordonnateur communal.

Il fait part au conseil qu'il s'est mis en contact avec les 2 personnes qui avaient réalisé le recensement en 2017 et qu'elles sont d'accord pour effectuer celui de l'an prochain. Il s'agit de Madame Jennifer GAUTIER et de Monsieur Emmanuel MICHAUD. Le conseil valide ce choix.

4- Demande de subvention - Voyage scolaire Triac-Lautrait

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'école de Triac-Lautrait.

Un enfant de notre commune est scolarisé dans cet établissement qui prévoit une sortie de fin d'année le 05 juillet 2022 à l'île Madame.

Le coût du séjour s'élève à 36.60 € par élève, dont une participation demandée à la famille de 5 €.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'attribuer une subvention de 30€ directement versée à la coopérative scolaire de Triac-Lautrait.

5- Acquisition d'une Auto-laveuse pour la salle des fêtes

Monsieur PRUNIER, adjoint expose au conseil que l'Auto-laveuse qu'utilise actuellement l'agent technique pour nettoyer le sol de la salle des fêtes a été acquise en 2007 et qu'elle ne fonctionne plus correctement.

Une démonstration de matériel est programmée le lundi 18 juillet par la société VITIDIS qui propose des Auto-laveuses de marque Karcher. Le devis correspondant s'élève à 2 221.22 € TTC.

Le choix de la nouvelle machine se fera suite à cette démonstration.

6- Installation d'un système d'alarme – Bâtiment technique

Actuellement, la sécurité du bâtiment technique est uniquement passive. Face à la recrudescence des effractions de ce type d'édifice sur les communes du département, le conseil municipal décide de la compléter par de la sécurité active du type alarme.

Cette alarme pourra être reportée vers un centre d'appels. L'installation de ce matériel se fera cet été.

✓ Commission bâtiments :

Les plans de la façade de la Grange Rue de l'église côté cour sont distribués aux membres du conseil afin de pouvoir discuter de la pergola en acier galvanisé proposée par l'architecte.

Après discussion, le conseil municipal approuve la structure en acier galvanisé, sur laquelle se positionnera une toile opaque repliable. La proposition de végétaliser la structure n'est pas retenue.

Monsieur PRUNIER, adjoint informe le conseil que la balustrade de l'escalier menant à la salle SAUVANET est en mauvais état. Il faut renforcer les fixations. Un devis a été demandé à Monsieur ALLAIRE.

Il a été demandé à Monsieur FOURNIER, qui nous a installé le nouveau lave-vaisselle à la salle des fêtes, de nous fournir la notice et les fiches techniques de l'appareil ainsi que de l'adoucisseur car le fonctionnement n'est pas intuitif et les locataires ont du mal à l'utiliser correctement.

✓ **Commission Voirie :**

- Monsieur LANDIER, adjoint présente au conseil un tableau récapitulant l'ensemble des dépenses et recettes de l'aménagement de la Route du Goulet et de la Route de Jarnac.

Montant total des travaux y compris enfouissement des réseaux et complément de la Route de Jarnac hors marché : 637 123.37 €

Montant de la subvention DETR : 71 937.50 €

- Il donne lecture du mail de la société SG INFRA concernant l'estimation des travaux d'aménagement de la Route de Bourras :
 - Route départementale : 239 000 € HT
 - Parking et terrains de pétanque : 86 000 € HT

Les membres du conseil marquent leur étonnement quant au montant annoncé pour l'aménagement du parking et des terrains de pétanque. Le prix annoncé semble très important.

Il est décidé d'attendre le descriptif précis que SG INFRA proposera pour l'appel d'offres.

- Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a procédé en 2011 à la reprise de 32 concessions et qu'à l'heure actuelle nous n'avons que très peu de concessions disponibles.

Il rappelle que le projet d'extension du cimetière a déjà été abordé lors de réunions antérieures et propose d'entamer les démarches auprès des services compétents.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour faire les démarches inhérentes à ce projet.

- Monsieur AURIOL, habitant de l'Impasse du Puits des Naux a envoyé un courrier pour alerter la Mairie des inondations de sa parcelle suite aux intempéries de la semaine dernière. Monsieur le Maire et Monsieur Sébastien LANDIER se sont rendu sur place, une étude de travaux sera demandée.
- Monsieur le Maire rappelle qu'au 1^{er} juillet 2022 l'utilisation des pesticides est interdite dans les cimetières. Une information demandant aux concessionnaires d'entretenir leur concession et ses abords sera affichée à la porte du cimetière.
- L'entreprise EUROVIA nous a fait parvenir un devis pour l'évacuation de la terre et du remblais situés au dépôt à côté du cimetière. Ce devis s'élève à 10 718.40 € TTC. Une autre devis sera demandé à l'entreprise DUMAS TP.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de deux jeunes adolescents lauréats du concours « prends les manettes » organisé par Grand Cognac. Leur projet consiste à planter un arbre fruitier dans chaque commune de l'agglomération. Le conseil réagit favorablement et proposera de planter l'arbre sur la parcelle jouxtant le lotissement le Renclos sur lequel nous avons déjà implanté des arbres fruitiers. Ce projet verra le jour au mois d'octobre.
- Monsieur le Maire donne lecture des remerciements de l'Association CRÉASCENE pour l'attribution d'une subvention par la commune.
- Monsieur le Maire rappelle au conseil que Monsieur et Madame BLANC, les boulangers arrêtent leur activité au 30 juin et que les repreneurs Monsieur et Madame VINET Yoan ouvriront le 08 juillet après avoir fait quelques aménagements du magasin. Nous leur souhaitons la bienvenue.
- Monsieur le Maire et la Fédération de Chasse de la Charente organisent une réunion le 12 juillet à 19h00 à la salle des associations afin d'essayer de relancer l'association de Chasse de la commune. Une invitation a été envoyée à tous les adhérents. Il explique qu'il y a trois alternatives :
 - Soit des membres se proposent pour composer le bureau
 - Soit il y a association avec une autre commune
 - Soit l'association est dissoute et des battues administratives seront organisées afin de limiter le gros gibier.
- A compter du 1^{er} juillet : obligation de suppression du compte rendu de conseil et mise en place du procès-verbal :

- Ce qui va changer pour les administrés :
- Plus d'affichage dans les vitrines mais consultation sur le site internet de la commune et mise à disposition sur demande au secrétariat à l'issue de la réunion de conseil suivante lorsque le PV aura été adopté.
 - Affichage uniquement de la liste des délibérations prises lors du conseil.
 - Monsieur le Maire a reçu 4 assistantes maternelles qui recherchent un local afin d'y installer une MAM (Maison d'assistantes maternelles). Elles ont visité la salle des associations en compagnie de Monsieur le Maire. Le local leur conviendrait mais poursuivent tout de même leurs recherches dans les communes alentour. Le conseil municipal trouve que ce projet mérite réflexion et que l'installation d'une MAM serait très attractive pour notre commune.
Mais cela implique également de déplacer les associations et d'effectuer des travaux qui permettraient d'accueillir les enfants.
Madame ZIELINSKI fait remarquer qu'une MAM est sur le point d'ouvrir sur la commune de Sigogne
Monsieur le Maire annonce également l'ouverture d'une MAM sur la commune de Mainxe-Gondeville et que le projet a mis 18 mois pour se concrétiser.
Il est décidé d'attendre d'avoir des nouvelles des assistantes maternelles et de leur conseiller de faire les démarches nécessaires auprès des organismes compétents (Département, ARS,...) avant de pousser plus loin la réflexion.
 - Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre MAZAUFRY et Monsieur CIBROT François adhérents de l'association Foussignacaise l'étoile sportive (pétanque).
Ils demandent aux membres du conseil municipal :
 - de réfléchir à la fermeture par la création d'un mur et de baies vitrées du local des associations qui se situe sur le terrain de pétanque afin de pouvoir organiser des rencontres avec d'autres clubs et d'avoir un local clos. Réponse du conseil municipal : un devis sera demandé à l'entreprise de Monsieur ALLAIRE
 - de créer un cheminement pour personnes à mobilité réduite jusqu'aux toilettes. Réponse du conseil : oui cela sera fait.
 - de créer dans le projet d'aménagement du parking, 24 terrains de pétanque (un peu plus que ce qui était initialement prévu). Réponse du conseil : Nous ferons part de votre demande au cabinet SG INFRA pour que cela soit inclus dans le projet.

Le Maire,
Georges DEVIGE



Le Secrétaire,
Matthias BONNET

